



FNEC FP-FO du Rhône

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Compte-rendu du CHSCT Départemental lundi 14 septembre 2020

Un nouveau CHSCT Départemental s'est tenu lundi 14 septembre en présentiel, malgré les sollicitations réitérées de l'inspecteur d'académie pour que cette instance se tienne en visioconférence.

Manifestement, il y a une volonté de réduire le CHSCTD à son strict minimum en termes de durée et de contenu.

Manque de remplaçants dans les écoles du Rhône – le recours à la liste complémentaire est plus que jamais indispensable!

Au vendredi 11 septembre 2020, selon les données de l'inspecteur d'académie ;

- 110 classes étaient fermées pour quatorzaine du fait de cas positif au COVID (élève ou enseignant) sur 8881 classes que compte le département du Rhône.
- 274 enseignants étaient absents, du fait de mises en quatorzaine pour positivité, cas contact ou pour garder leur enfant dont la classe est fermée pour quatorzaine.

Ces chiffres semblent relativement faibles au regard de la pagaille constatée dans de nombreuses écoles du Rhône, et la situation catastrophique en termes de remplacements puisque au 11 septembre, 724 enseignants étaient absents (pour tous motifs confondus) et 73 étaient non remplacés.

Une telle pénurie de moyens est inédite à cette période de l'année. Une comparaison de date à date a été demandée par les représentants FO, mais sans succès, l'inspecteur d'académie ne disposant pas du nombre d'enseignants absents sur la deuxième semaine de l'année scolaire 2019-2020.

L'IA a dû « reporter » la formation REP+ qui étaient justement programmées tôt dans l'année pour pouvoir remplacer les collègues qui devaient y participer !

La FNEC FP FO a présenté un avis (voté à l'unanimité) pour demander le recours à la liste complémentaire - qui compte encore près de 230 candidats – afin de faire face aux besoins en remplacements et rétablir les formations REP+ !

L'inspecteur d'académie a annoncé le recrutement de contractuels pour le 1^{er} octobre, ce qui n'est pas acceptable, il faut recruter des enseignants sur des postes pérennes et non sur des postes précaires !

Une délégation intersyndicale sera reçue à sur la question de la liste complémentaire lundi 21 septembre ne manquera pas de redonner tous ces éléments aux représentants du Recteur.

Un protocole ubuesque et non protecteur ! La mascarade continue !

La FNEC FP FO a interrogé l'inspecteur d'académie sur le choix des masques tissus pour les enseignants, sachant que ce masque n'est pas reconnu comme protecteur pour celui qui le porte en cas de contact !

L'inspecteur d'académie a indiqué très sérieusement que ces masques filtraient le sparticules à 98% soit plus que les masques chirurgicaux...pourquoi les enseignants masqués DIM se sont-ils donc retrouvés en quatorzaine ?

Selon lui, des ARS, dont celle du Rhône, n'auraient pas la même appréciation que certaines autres...l'incurie continue au détriment de la santé des personnels !

Concernant les masques transparents, ils seront réservés aux enseignants d'élèves souffrant de troubles des fonctions auditifs en priorité et ne seraient livrés que fin octobre.

Rien à priori pour les maternelles contrairement aux annonces de M. Blanquer dans la presse...

La FNEC FP FO a interrogé sur la raison pour laquelle que l'éducation nationale ne fournissait plus de gel hydroalcoolique ?

Selon l'IA, cela serait dû à des problèmes de transports de matières inflammables...mais aussi au fait qu'il reviendrait aux collectivités d'en fournir car elles auraient reçu des dotations importantes de l'Etat pour la gestion de la crise du coronavirus.

Pour FO, il est anormal que l'Education Nationale, ne fournisse pas de gel à ses personnels et que les directeurs se retrouvent à demander ce gel aux mairies !

On le voit, rien n'est réellement mis en place pour protéger les personnels, et cependant l'inspecteur d'académie a écrit aux écoles pour inciter fortement les équipes à éviter les repas et café en salle des maîtres ! C'est un comble !

La FNEC FP FO a rappelé que les enseignants pouvaient disposer librement de leur pause sur temps méridien et que par ailleurs, dans de nombreuses écoles, les salles de classes étaient occupées par le périscolaire !

L'inspecteur d'académie n'est pas allé aussi loin que certains IEN qui ont demandé explicitement par mail aux collègues de déjeuner seuls dans leurs classes !

Enfin ordres et contre ordres se succèdent à propos de l'organisation des réunions de parents – qui seraient possibles si les parents sont tous masqués – les décloisonnements – que l'inspecteur d'académie interdit.

Un luxe de précautions dont on a peine à saisir l'utilité, puisque les enfants sont brassés sur temps de cantine, périscolaires et à l'extérieur de l'école !

**La FNEC FP FO revendique l'abrogation du jour de carence,
Les enseignants n'ont pas à payer pour l'incurie de l'Etat !**

Pour les personnels très vulnérables, le secrétaire général confirme lors de ce CHSCT qu'il n'y aurait pas de régime d'ASA spécifique puisque le télétravail doit être proposé par l'employeur, mais le télétravail est interdit pour les enseignants...

La FNEC FP FO a dénoncé le retour de l'application du jour de carence depuis le 10 juillet 2020.

Ainsi, en cas de test positif, un enseignant devra être mis en quatorzaine, et perdra également un jour de traitement alors qu'il ne sera peut-être même pas malade ! Un comble !

Pour un personnel mis en quatorzaine en attente de diagnostic ou qui garde son enfant dont la classe est fermée, le régime des ASA est rétabli : pas d'arrêt maladie ou d'utilisation des jours de garde pour enfants malades dans ces deux situations.

Une régularisation des situations devrait être possible pour les collègues qui auraient dû être placés en autorisation spéciale d'absence.

Ces informations demandent à être confirmée par le rectorat.

L'inspecteur d'académie a annoncé une communication de la part du Recteur d'ici le 18 septembre pour préciser et confirmer sur ces différents points.

**Les directeurs ne doivent pas être chargé de la mise en œuvre des PAI
Il est urgent de rétablir la médecine scolaire !**

La FNEC FP FO a demandé à l'inspecteur d'académie de revenir sur sa décision de confier aux directeurs la responsabilité de la mise en œuvre des PAI et de procéder au recrutement de personnels pour la médecine scolaire.

La réponse donnée a été la suivante : les médecins scolaires ont d'autres priorité que de recopier des PAI. Avec cette nouvelle procédure, les PAI seront d'avantage sécurisés !

Un avis a été déposé en fin de ce CHSCT par la FNEC FP FO (voir ci-dessous).

Avis présentés lors du CHSTC D du 14 septembre 2020

Avis n°1 déposé par la FNEC FP FO : liste complémentaire

« Le nombre d'absence non remplacées, donc de classes surchargées ne peut qu'exploser au regard du nombre de remplaçants d'ores et déjà mobilisés au 14/09/2020. Les formations REP+ ont été reportées du fait de ce manque d'enseignants remplaçants. Le CHSCTD du Rhône demande à Monsieur l'inspecteur d'académie d'intervenir auprès de Monsieur le Recteur pour le recrutement immédiat sur la liste complémentaire afin de couvrir tous les besoins en enseignants du 1^{er} degré et rétablir la formation REP+.

Résultat du vote : 7 POUR (unanimité)

Avis n° 2 déposé par la FNEC FP FO : Nouvelle procédure pour les PAI

« La nouvelle procédure pour les PAI dans le Rhône indique qu'il revient désormais aux directeurs de s'assurer de leur mise en œuvre.

Les médecins scolaires relisent les ordonnances, adaptent parfois les posologies et présentent les PAI aux personnels et aux familles. Le directeur n'a pas compétence pour effectuer ces tâches.

Le CHSCTD demande que la médecine scolaire se charge à nouveau de la rédaction des PAI et que des recrutements nécessaires pour couvrir les besoins du département soient opérés dans les plus brefs délais.

Résultat du vote : 3 POUR (2 FO et 1 UNSA) 4 CONTRE (4 SNUIPP et SNES FSU)

Avis déposé par la FSU :

Le CHSCTD 69 demande que les personnels éducation nationale du 1er degré soient immédiatement pourvus de masques chirurgicaux afin de pouvoir exercer leurs missions sans risquer une mise à l'isolement en cas de COVID d'un de leurs élèves, en attendant l'homologation des masques Education Nationale.

Résultat du vote : 5 POUR (4 FSU, 1 UNSA), 2 Abstention : 2 FO

FO s'est abstenu car l'inspecteur d'académie a rajouté « en attendant l'homologation des masques éducation nationale » à la proposition d'avis, par ailleurs les seuls masques reconnus comme efficaces sont les masques FFP2, enfin cet avis aurait dû concerner tous les personnels de l'éducation nationale.